

Compte rendu de la séance du Conseil municipal
du 25 mai 2020 à 18h30

Etaient présents : Pierre Canesse, Murielle Part, Gauthier Gavory, Véronique Botte, Jean-Michel Hoorelbeke, Angélique Lavoisy, Gaëtan Prensier, Monique Hennebelle, Lionel Nowara, Angélique Moyeux, Roger Ryelandt, Cristelle Delannoy, Thierry Delparte, Nathalie Croain, Hervé Devaux, Marie Demuer, Daniel Duquesne, Valérie Haessle, Yvan Vergoten, Vincent Delautre, Céline Bonnard, Sébastien Regucki.

Absent : Michel Brassart

1. Installation du Conseil municipal et élections du maire

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre Canesse, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Gaëtan Prensier a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Ludivine Desplanques et Domenico Pezulla.

Election du maire

Le Code général des collectivités Territoriales prévoit en son article L 2121-8 que la séance du conseil municipal pour laquelle il est procédé à l'élection du maire est présidée par le plus âgé des membres du conseil municipal. Michel Brassart, doyen de l'assemblée, étant absent la présidence de la séance revient à Pierre Canesse.

Le Code général des collectivités Territoriales prévoit que l'élection du maire a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal au premier tour de scrutin.

Gauthier Gavory propose la candidature de Pierre Canesse. Vincent Delautre propose sa candidature et demande au président la parole pour y faire deux annonces. La première est celle d'un recours en annulation du scrutin du 15 mars dernier près le Tribunal administratif de Lille car nous avons de notre point de vue constatés quelques irrégularités. Le tribunal a 3 mois pour rendre sa décision. En attendant on travaillera au sein du conseil municipal. Enfin et je le regrette car ce sont des frais inutiles, non nécessaires et surtout du stress. En tant que citoyen j'ai mis sur la page « Salomé passionnément » le dernier conseil filmé. Suite à cette diffusion j'ai eu 2 e-mail de la part de Monsieur Pezulla, sur ordre je suppose de Monsieur le maire qui menaçait de 45 000€ d'amende et d'un an de prison. Si le but était de m'intimider, je vous rassure ce n'est pas le cas. J'ai téléphoné à Monsieur le maire et au DGS, je n'ai pas eu de réponse. Je me suis donc rapproché d'un avocat qui a envoyé un courrier à Monsieur le maire qui devrait arriver.

Chaque conseiller est invité à l'appel de son nom à déposer son bulletin de vote fermé sur papier blanc dans l'urne.

Les résultats sont :

- Nombre de bulletins : 22
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 22
- Majorité absolue : 12

Ont obtenue :

Pierre Canesse : 19 voix

Vincent Delautre : 3 voix

Pierre Canesse ayant obtenu la majorité absolue au premier tour du scrutin est proclamé maire

2. Fixation du nombre d'adjoint

Sous la présidence de Pierre Canesse, élu maire, le conseil municipal a été invité à fixer le nombre d'adjoints.

En vertu de l'article L.2122-2 du CGCT, le conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil.

Le nombre de conseillers municipaux étant de 23 pour la commune, le nombre d'adjoints peut être fixé à 6.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer à six le nombre des adjoints.

Adopté à l'unanimité

3. Election des adjoints

Le maire indique qu'en vertu de l'article L.2122-7-2 du Code général des collectivités Locales dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Le maire fait appel aux candidatures

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de cinq minutes pour le dépôt auprès du maire des listes de candidats aux fonctions d'adjoints au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté qu'une liste de candidat aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée. Cette liste comporte les noms ci-après :

1. Gauthier Gavory
2. Monique Hennebele
3. Jean-Michel Hoorelbeke
4. Angélique Lavoisy
5. Gaëtan Prensier
6. Angélique Moyeux

Elle est mentionnée dans les résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de la liste.

Il est procédé à l'appel nominal et chaque conseiller municipal vote.

Le dépouillement des bulletins donne les résultats suivants :

Premier tour de scrutin :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 22
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages blancs : 3
- Nombre de suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 12

A obtenu :

La liste menée par Gauthier Gavory : 19 voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance

Pierre Canesse
Maire